



VILLE DE SAINTE-ADELE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 1196

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par la soussignée que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 17 mars 2014, adoptait le règlement suivant :

Règlement numéro 1196 pour payer le coût d'acquisition d'un nouveau camion d'incendie de type autopompe pour le Service de la sécurité incendie, ainsi que les frais inhérents pour un montant de 495 000\$, et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 495 000\$;

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement numéro 1196 le 12 mai 2014.

Ledit règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville situé au 1381 boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

DONNÉ À SAINTE-ADELE, ce 21 mai 2014

La greffière et directrice des services juridiques,

(s) Marie-Pier Pharand

**Marie-Pier Pharand
Avocate**